

Le lundi 18 janvier deux mille vingt et un à vingt heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni en mairie de Vains, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Olivier DEVILLE, Maire.

Présents et membres excusés et pouvoirs :

CARNET Jean Philippe	P	JUGAN Nathalie	p	SAVARY Chantal	P
DEBON Anthony	P	LECHARTIER Sébastien	p	STRUGALA Philippe	P
DEVILLE Olivier	P	LEMOINE Vincent	p	TETREL Guylène	P
DOUBLET Thierry	P	POULET Sandrine	p	THÉAULT Chantal	P
FAGUAIS François	P	RENOUF Pascal	p	TIMONNIER Gillian	P

Secrétaire de séance : Élu conformément à l'article L.2121-15 du CGCT : M. STRUGALA Philippe

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 15

Nombre de suffrages exprimés : 15

Convocation : 13/01/2021 Affichage : 13/01/2021

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que M. Gillian TIMONNIER assistera à la réunion du Conseil Municipal en visioconférence, compte tenu du contexte sanitaire.

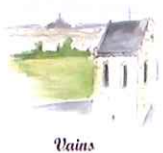
1 Proposition de séance à huis clos

Délibération 20210118-01

M. le Maire propose que, comme mentionné au préalable dans les convocations reçues par les membres du conseil municipal ainsi que dans l'affichage de la réunion du conseil municipal, la présente séance du conseil municipal se tienne à huis clos, compte tenu de la crise sanitaire et du nombre de places disponibles dans la salle du Conseil Municipal.

Après avoir entendu M. le Maire, le Conseil Municipal délibère et vote la séance du Conseil Municipal du 18 janvier 2021 à huis clos.

Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.



2 Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 28 décembre 2020
Délibération 20210118-02

Après s'être assuré que chaque conseiller ait bien reçu le compte rendu, M. le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 décembre 2020 est adopté à l'unanimité.

3 Travaux d'extension du cimetière
Délibération 20210118-03

Pour rappel, le devis proposé par l'entreprise La Fabrique des Paysages, pour un montant de 139 478.85 € HT avait été rejeté par le Conseil Municipal car ce dernier dépassait largement le budget fixé pour cette opération de 85 000 € HT.

Par conséquent, M. le Maire a retravaillé le projet avec M. GESNOUIN du bureau d'études de la Communauté d'agglomération pour trouver des solutions qui permettraient de répondre à l'enveloppe budgétaire de 85 000 € HT.

Ce projet a ensuite été transmis à l'entreprise LTP LOISEL afin de permettre des synergies entre le lotissement et le cimetière. L'entreprise a ensuite transmis sa proposition de devis. Ce dernier s'élève à 47 430.50 € HT (soit 56 916.60 € TTC) clôtures incluses. Ce nouveau projet permet non seulement de respecter le chiffrage fixé mais permet en plus une économie de 44 %.

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de valider le devis reçu de l'entreprise LTP Loisel relatif aux travaux d'extension du cimetière de Vains.

Après avoir entendu M. le Maire, le Conseil Municipal délibère et valide le présent devis.

Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

4 Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) exceptionnelle
Appel à projets 2021 : projet de modernisation des éclairages publics
Délibération 20210118-04

Dans le cadre du Plan de Relance, la dotation de soutien de l'Etat à l'investissement local fait l'objet d'un abondement exceptionnel pour 2021 qui s'ajoute à la dotation annuelle.

Le projet communal de modernisation des éclairages publics rentre dans les critères d'attribution de la DSIL.



Pour rappel, le coût du projet est de 57 000 € HT avec une participation du SDEM 50 à hauteur de 22 800 € HT (40%). Une demande de DETR à hauteur de 30 % a également été réalisée pour ce projet et a déjà fait l'objet d'une délibération prise en conseil municipal du 16/11/2020.

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'effectuer la demande de DSIL auprès de l'Etat à hauteur de 10%, à savoir 5700 €, le montant des aides publiques ne pouvant excéder 80 % du montant prévisionnel HT de la dépense totale.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer.

Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

5 Projet de construction d'un atelier municipal

Délibération 20210118-05

Le projet d'atelier municipal est un projet qui a déjà été reporté à plusieurs reprises faute de crédit budgétaire. Les conditions de travail de nos salariés sont très précaires, ils ne bénéficient pas du minimum requis puisque leur espace se résume en tout est pour tout à un garage sans aucune commodité.

M. le Maire et M. FAGUAIS présentent les premiers plans du projet de construction d'un atelier municipal.

Les plans travaillés par le bureau municipal ont été réalisés par M. GESNOUIN du bureau d'études de la Communauté d'agglomération, et font suite à une visite sur place le lundi 11 janvier 2021.

Le futur atelier municipal pourrait être d'une superficie de 147 m² et serait bâti sur l'espace communal. Il comprendra un espace garage permettant le stationnement des véhicules et le stockage du matériel.

Il comprendra également un espace atelier/bureau/coin cuisine/sanitaires/vestiaires/douches.

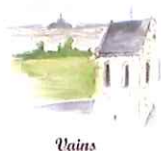
M. le Maire et M. FAGUAIS souhaiteraient que cette opération se limite 100 000 € HT mais aucun chiffrage n'a encore été réalisé. Un portail de 6 mètres est prévu dans cette enveloppe, les clôtures grillagées ainsi que les enrobés extérieurs ne sont pas inclus dans l'enveloppe. Les enrobés pourront être réalisés dans le cadre du marché à bon de commande de travaux de voirie de la Communauté d'agglomération ultérieurement.

M. le Maire informe que la construction d'un atelier municipal ainsi que les crédits nécessaires estimés à 100 000 € HT seront inscrits au BP 2021.

M. le Maire informe que les demandes de devis sont à effectuer dans les plus brefs délais car les devis des entreprises doivent être réceptionnés en mairie avant le 15/02/2021, date butoir pour la transmission des dossiers de demandes de subventions (DETR) auprès de l'Etat. Les devis à demander concernent la maçonnerie, charpente, VRD, électricité/plomberie et métallerie.

Après avoir entendu M. le Maire, les membres du Conseil Municipal adoptent le principe du projet de construction d'un atelier municipal estimé à 100 000 € HT, autorisent les diverses demandes de subventions auprès de l'Etat et autorisent le recours à l'emprunt pour le reste du financement du projet. Les crédits nécessaires estimés à 100 000 € HT seront inscrits au BP 2021.

Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.



6 Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet

Le dossier étant incomplet, ce point est décalé au prochain Conseil Municipal du 15/02/2021.
Le point sera renommé comme suit : « création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet ».

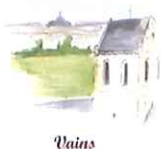
7 Compte rendu des décisions prises par le maire en vertu des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'a été destinataire d'aucune nouvelle déclaration d'intention d'aliéner depuis le dernier Conseil Municipal.

8 Questions diverses

- 1 L'Association des Maires de la Manche recherche des élus afin de siéger aux instances suivantes (voir liste sur les courriels du 23/12/2020 et 15/01/2021).
M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal. Aucun membre n'a manifesté son intéressement.
- 2 Projets 2021 en vue de la préparation budgétaire :
 - a. Programme de voirie : Monsieur le Maire rappelle qu'un programme pluriannuel de voirie couvrant la période 2020 à 2022 a été étudié avec le bureau d'étude de l'agglomération. Il a été voté en Conseil Municipal du 27/01/2020.

PROGRAMME 2020				
LIEU	TYPE	COUT HT	20%	TTC
ROUTE DES TISONNIERES	BC	5 935,00 €	1 187,00 €	7 122,00 €
ROUTE DU CAMPS	ENR	37 301,00 €	7 460,20 €	44 761,20 €
ROUTE DE LA GARE (23 720 en bi couche)	ENR	26 624,00 €	5 324,80 €	31 948,80 €
TOTAL		69 860,00 €	13 972,00 €	83 832,00 €
PROGRAMME 2021				
LIEU	TYPE	COUT HT	20%	TTC
ROUTE DES SALINES	ENR	70 000,00 €	14 000,00 €	84 000,00 €
PROGRAMME 2022				
		COUT HT	20%	TTC
Route du Bourbillon	ENR	20 000,00 €	4 000,00 €	24 000,00 €
Rue Tangouse	ENR	14 500,00 €	2 900,00 €	17 400,00 €
IMPASSE DE LA CLOSLIERE	ENR	11 762,50 €	2 352,50 €	14 115,00 €
TOTAL		46 262,50 €	9 252,50 €	55 515,00 €
TOTAL DU PROGRAMME				223 347,00 €



Pour 2021, la route des Salines est prévue pour une estimation du bureau d'études de la Communauté d'agglomération de 84 000 € TTC. La route des Salines est d'une longueur de 884 mètres.

M. le Maire consulte les membres du Conseil Municipal pour le type de travaux et d'aménagement à réaliser pour la route des Salines qui devra faire l'objet d'une réflexion commune sur le type d'aménagement à réaliser : circulation à 2 voies, ou en sens unique, dans quel sens, route partagée cyclistes et promeneurs....

Mme THEAULT informe qu'un riverain de la route de la Loge a manifesté une demande de réfection de la route de la Loge. M. le Maire répond que la route de la Loge est bien inscrite sur la liste des travaux 2020.

- b. Mairie/Accessibilité : Mme Sandrine POULET propose un audit énergétique du patrimoine communal (mairie, école, salle des fêtes) comprenant l'accessibilité, en faisant appel à un thermicien, un architecte et un économiste, afin d'effectuer un bilan de la situation. L'audit énergétique sera réalisé en 2021 et la notification des marchés de travaux s'effectuera avant le 31/12/2021 pour un démarrage des travaux en 2022. Des aides financières existent et feront l'objet de demandes de subventions. Les membres du Conseil Municipal valident le principe de l'audit énergétique du patrimoine communal. M. le Maire va effectuer les demandes de devis.
- c. Broyeur : M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'une réunion au pôle territorial de St James le 9 février 2021 relative à l'acquisition de broyeurs à végétaux à destination des usagers, dans le cadre du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés. Plusieurs mairies ont manifesté leur vif intérêt dans cette acquisition. L'achat groupé serait réalisé par la Communauté d'agglomération et les collectivités bénéficieront de tarifs subventionnés. M. le Maire manifeste son intérêt pour l'acquisition d'un broyeur pour la commune, afin de réduire l'utilisation de la déchetterie qui est dorénavant facturée aux collectivités.

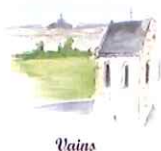
3 Attribution des parcelles du lotissement les Domaines :

M. Sébastien LECHARTIER et M. Vincent LEMOINE remettent en cause le mode d'attribution. Mme Sandrine POULET les rejoint.

4 Point sur l'urbanisme :

Mme THEAULT fait le point sur les différents dossiers d'urbanisme en cours, certificats d'urbanisme, déclarations préalables, permis de construire et donne lecture des décisions prises.

La présente séance est levée à 23H00 et contient 5 délibérations numérotées 20210118-01 à 20210118-05.



DEPARTEMENT DE LA MANCHE COMMUNE DE VAINS
CONSEIL MUNICIPAL DU 18/01/2021
COMPTE-RENDU DE SEANCE

Année 2021 – Page 286

Le Maire,

Olivier DEVILLE



Fait à Vains, le 16/02/2021

Le Maire

Olivier DEVILLE

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Fait et délibéré à Vains, les jours mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et affichage en mairie.